



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 19 octobre 2017 à 20 heures 00**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Élodie LEFEBVRE, David LE GUEN, Nicole MATHONNET, Jérôme FOUVET, Jean-Pierre JACQUIER,
Pouvoir de Alain AMIEUX à Olivier FONS

Absents : Sylvain ARNAUD, Charley SCEMAMA

Secrétaire de séance : Nicole MATHONNET

Est rajouté à l'ordre du jour :

Changement d'opérateur pour la transmission des actes au contrôle de légalité

**CHANGEMENT D'OPERATEUR POUR LA TRANSMISSION DES ACTES
AU CONTROLE DE LEGALITE**

Une convention avec la préfecture a été passée en 2012 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. La commune utilise la plate forme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem. Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange. Accord du conseil pour que le Monsieur le maire signe les conventions avec la préfecture et JVS Mairistem.

SUBVENTION POUR LE REFUGE DU PAVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat National des Gardiens de Refuges et Gites d'Étape (SNGRGE) et la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM) travaillent sur le projet « Refuge en Ville » dont les objectifs sont :

- Engager la réalisation du nouveau refuge du Lac du Pavé
- Monter ce refuge en centre ville de Grenoble durant plusieurs mois pour une opération de communication, d'animation et de promotion des refuges et des activités de pleine nature en montagne,
- renforcer les liens entre territoires de montagne et agglomérations.

Monsieur le maire souligne l'importance de la reconstruction du refuge du Lac du Pavé pour la Commune et soutien le projet dans son intégralité. Il propose de verser une subvention de 2 000,00 €. Accord du conseil.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016

Le maire présente son rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Vous trouverez ce rapport en pièce jointe. Accord du conseil.

PLAQUE SUR LE COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des personnes qui ont dispersé les cendres de leur proche dans la nature aimeraient pouvoir mettre une plaque au cimetière, pour que la famille, les amis puissent se recueillir. Monsieur le maire propose de les autoriser à mettre une plaque avec leur nom au bas du columbarium. Accord du conseil, qui demande que les plaques aient toutes la même dimension et soient en laiton.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que concernant les travaux de la rue François Eymard, il a fallu acheter une partie du terrain à Jean-Philippe JUGE pour l'élargissement de la voie au niveau de l'hôtel « Les Agneaux ». Il demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer des virements de crédit, du chapitre 21 article 2111 à l'article 2318 pour un montant de 300 €. Accord du conseil.

VALIDATION APPEL D'OFFRES ET CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DE L'EGLISE

Un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée pour le renforcement structurel et la mise hors eau et hors air de l'église Saint Martin a été lancé. Celui-ci a eu lieu du 11 septembre au 9 octobre 2017.

Sur 3 architectes contactés, 2 ont répondu à l'appel d'offres.

Les membres de la commission d'appel d'offres réunis en date du 10 octobre 2017 ont ouvert les plis et présentent au conseil ses conclusions.

le conseil municipal à l'unanimité :

- Choisit Madame Catherine PICHAT et ses bureaux d'études comme maître d'œuvre et EXE pour le renforcement structurel et la mise hors eau et hors air de l'église Saint Martin. Montant de la mission 36 906,49 € HT, sur la base d'une estimation de travaux de 344 920,50 € HT

- Autorise Monsieur le maire à demander une subvention à hauteur de 40 % à la Région au titre de la Chaîne patrimoniale, soit 152 730,80 €

- Autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire.

-

SCOT DU BRIANCONNAIS: ARRET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Vu la délibération n° 2017-66 du Conseil Communautaire en date 27 juin 2017 relative à l'arrêt du SCOT,

Vu le courrier en date du 18 juillet 2017 de la Communauté de Communes du Briançonnais sollicitant l'avis des Personnes Publiques Associées,

Considérant les documents composant le projet de SCOT du Briançonnais et notamment le diagnostic préalable et ses différentes études connexes (diagnostic agricole, économique et touristique), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et D'Objectif (DOO),

Considérant la mise en œuvre de la concertation tout au long de la procédure et notamment les réunions publiques dans les communes, les réunions de présentation du Diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, du Document d'Orientation et d'Objectifs, les multiples réunions de travail avec la Communauté de Communes et avec les personnes publiques associées.

Considérant la nécessité de lever au plus tôt la règle de la constructibilité limitée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant, la volonté de densifier et d'avoir une diversité d'habitat ; la volonté de préserver du foncier agricoles, l'environnement et les trames vertes et bleues ; la volonté de mettre en œuvre une mobilité via les transports en commun et de diffuser une mobilité douce sur l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité propose :

-D'émettre un avis favorable sur le Schéma de Cohérence Territorial du Briançonnais.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCB

Lors de la dernière réunion du conseil du 12 juillet dernier une demande de fonds de concours a été demandée à la Communauté de Communes du Briançonnais. Suite à une erreur d'interprétation le conseil doit délibérer à nouveau, pour un montant sollicité de 4 890,00 €. Accord du conseil.

AFFAIRES DIVERSES

Démission de Yoann ROTH

Yoann ROTH a démissionné de son mandat de conseiller municipal en date du 10 août 2017. En pièce jointe sa lettre de démission

Association de l'église Saint Martin

Le conseil valorise le travail qui est effectué avec beaucoup de ténacité par l'association. L'appel aux dons lancé avec le concours de la fondation du patrimoine a eu un très beau succès. Tous les remerciements du conseil.

Maison Calm/Gravier

Monsieur le maire a rencontré Monsieur Delormas chargé de mission pour l'étude de structure du bâtiment. Cette personne est recrutée par le SIVOM. Ce projet de territoire est supporté par la commune de Villar d'Arène et le Fonds Chambon.

Monsieur Delormas souhaite organiser une réunion entre le 15 novembre et le 15 décembre avec le groupe constitué, l'État, la CCB, le PNE, les professionnels du tourisme, de la culture, des activités économiques, artisanales, et commerciales.

Travaux pour l'amélioration des réseaux

Un projet de travaux est en cours pour la réfection de tous les réseaux et du revêtement goudron des rues de Fonton, des jardins, la cime des marronniers, et la rue en face de l'école jusqu'à l'estable de Marie.

Espace jeux pour enfants

Les graviers seront enlevés et remplacés par un revêtement souple. Une barrière sera installée tout autour pour interdire l'accès aux chiens.

La fibre

Des travaux pour la mise en place de la fibre sont actuellement en cours.

Sapins de Noël

Cette année un seul sapin sera acheté et installé sur la place.

Josette Gomel demande si sa rue sera goudronnée.

La Communauté de Communes du Briançonnais nous a fait parvenir des « stop pub » à coller sur les boîtes aux lettres, et des sacs réutilisables pour le tri des emballages. Les résidents permanents sont invités à venir en chercher 1 par famille en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Le Maire,

le secrétaire,